

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Il est rappelé qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société SEPE DU BOIS DES CORPS basée à Schiltigheim (Bas-Rhin) relative à l'exploitation de deux éoliennes sur le territoire de la commune de Boulange est en cours jusqu'au 20 mars 2017 inclus.

L'arrêté préfectoral n° 2017/DLP-BUPE-27 du 31 janvier 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2017/DLP-BUPE-2 du 4 janvier 2017, définit les modalités de cette enquête publique.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kms pour l'enquête publique sont :

- dans le département de la Moselle : Algrange, Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Knutange, Lommerange, Neufchef et Tressange
- dans le département de Meurthe-et-Moselle : Anderny, Audun-Le-Roman, Avril, Beuvillers, Crusnes, Errouville, Fillières, Joppecourt, Mairy-Mainville, Malavillers, Mercy-Le-Haut, Mont-Bonvillers, Murville, Sancy, Serrouville, Trieux, Tucquenieux

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Monsieur Vital TISSIER, ingénieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Mario SPANU, Consultant auprès des collectivités territoriales, en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé à la mairie de Boulange pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'avis d'enquête et le dossier d'enquête sont également publiés sur le site internet de la préfecture de la Moselle ([www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - Publications - Publicité légale toutes enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours). Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter en Préfecture de la Moselle aux horaires d'ouverture du public

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public
- les adresser, par écrit, à l'intention du commissaire enquêteur, à la mairie de Boulange (3, rue des Ecoles – 57 655 BOULANGE).
- par courrier électronique à l'adresse du commissaire enquêteur [cevital.tissier@gmail.com](mailto:cevital.tissier@gmail.com)

Ces observations, propositions et contre-propositions sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais et sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Boulange, les :

- lundi 30 janvier 2017 de 09 h 00 à 11 h 00
- jeudi 9 février 2017 de 15 h 00 à 17 h 00
- samedi 18 février 2017 de 10 h 00 à 12 h 00
- vendredi 24 février 2017 de 09 h 00 à 11 h 00
- samedi 4 mars 2017 de 10 h 00 à 12 h 00.
- lundi 13 mars 2017 de 9 h 00 à 11 h 00
- Lundi 20 mars 2017 de 15 h 00 à 17 h 00

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Jean-Marie BEGUINEL, responsable Grand Est de la société OSTWIND - 1 rue de Berne – 67 300 SCHILTIGHEIM – tél. 06 03 41 24 85 – courriel : [beguinel@ostwind.fr](mailto:beguinel@ostwind.fr)

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture de la Moselle (BLP/BUPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, pendant une durée d'un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.